



INFORMATIONS : ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON



L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le samedi matin 18 Octobre 2025 à 9 heures à l'Auditorium de PERONNAS (appel des clubs à 8 H 30).

Le dossier de l'AG sera envoyé sur les boîtes mail des clubs et de leur président le Vendredi 3 Octobre 2025.

Cet avis tient lieu de convocation.

Le District de l'Ain de Football célèbre OCTOBRE ROSE

Samedi 11 Octobre 2025

Stade d'ATTIGNAT

Plateau Féminin U9 – U11 – U15

Animations (Commission Mixité du District)

Prévention (Ligue contre le Cancer)

Mobilisation (Ensemble, soutenons la recherche)



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 10 au 12 Octobre 2025 est assurée par :

M. Jacques CONTET au 06.68.44.06.97

COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction du 29 Septembre 2025

Présents : BENOIT Pierre, BESSET Grégory, CONTET Jacques, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, MERIAUX Céline, PITARD Patrick, TEPPE Patrick, TOUZANI Hamid,

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF), TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : DELIANCE Maurice, DOUILLET Amandine, NAEGELLEN Philippe, REYNAUD Lucas.



Joël MALIN ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 1^{er} Septembre 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Bureau du 1^{er} Septembre 2025

Le compte rendu est adopté à la majorité.

Vincent JACUZZI ne valide pas ce compte rendu car les décisions mentionnées n'ont pas été évoquées en Comité de Direction.

AG de début de saison du Samedi matin 18 Octobre 2025

Elle aura lieu le Samedi matin 18 Octobre 2025 à 9 heures à l'auditorium de Péronnas.

Il n'y a pas de « forfait ménage ». Par conséquent, tous les membres sont sollicités par la commission pour aider au rangement / nettoyage.

Afin de prévoir l'organisation, une réunion de la commission aura lieu Lundi 6 Octobre 2025.

Démission de M. Régis BOSSET

Pour des raisons de santé, Régis BOSSET a démissionné du comité directeur au sein duquel il était représentant des éducateurs.

Le Comité de Direction en prend acte.

Election complémentaire de la représentante des éducateurs

Remplacement de Régis BOSSET au Comité de Direction par Mme Mélissa NEYRARD. Son élection sera votée lors de l'AG du 18/10/2025.

Vœux

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, la date limite pour présenter des vœux ou question(s) diverse(s) était le Vendredi 19 Septembre 2025 inclus.

Reçu vœu de l'US CULOZ GRAND COLOMBIER le Jeudi 25 Septembre 2025 : hors délai.

Vœu de la Commission de l'Arbitrage

Actuel	Proposé
42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels" Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. [---]	42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels" Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 et de Coupes du district et des catégories jeunes (U15, U17, U20) et féminines se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. [---]

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Vœu de la Commission de l'Arbitrage

Actuel	Proposé
42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels" Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire. Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire. [---] Ces dispositions s'appliquent pour les U18 Garçons et seniors féminines à 11 mais pas pour les autres catégories jeunes.	42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels" Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire. Cette attestation valide les capacités théoriques et physiques minimales attendues de la part d'un arbitre assistant semi officiel. Elle fait l'objet d'une évaluation de la part des formateurs qui peuvent décider ou non de la validation du candidat. Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire. [---] Ces dispositions s'appliquent également pour toutes les catégories jeunes et féminines à 11.

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Vœux du Groupe de Travail « Equipiers premiers »

Le championnat D5 se déroulant en une seule phase par matchs aller-retour, l'article 22.1.1 disparaît.

Actuel	Proposé
<u>Article 22 – équipes réserves seniors</u> 22.1) <u>Article spécifique pour la phase 1 de D5</u> Au cours de la première phase de la compétition Seniors D5, une équipe inférieure ne peut faire participer plus de 3 joueurs ayant joué plus de trois matchs en équipe supérieure depuis le début de saison.	<u>Article 22 – équipes réserves seniors</u> 22.1) <u>Article spécifique pour la phase 1 de D5</u> <i>Suppression de cet article et nouvelle numérotation.</i>

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Information hiérarchisation des niveaux d'équipes :

Equipes de Ligue (U20 et seniors)

D1 seniors

D2 seniors

D1 U20

D3 seniors

D2 U20

D4 seniors

D5 seniors

Cas Général : Toutes les équipes jouent

Actuel	Proposé
22.1.2) Les clubs ayant des équipes engagées dans un championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.	22.1) Les clubs ayant des équipes engagées dans un championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 3 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures. <u>Joueurs concernés :</u> les licenciés seniors, les licenciés vétérans et les licenciés U20

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Equipes supérieures au repos

Actuel	Proposé
22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans chaque équipe inférieure du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.	22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans chaque équipe inférieure du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé aux 2 derniers ou à l'un des 2 derniers matchs précédents en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé. Dans le cas où un match d'une équipe supérieure devant être joué le même jour, est annulé au dernier moment, par l'arbitre en cas de terrain impraticable ou par forfait signalé moins de 3H avant le début du match, cet article ne s'applique pas et c'est l'article 22.1 qui est appliqué

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Information : Championnat D5

Le groupe de travail ne souhaite pas remettre en cause le nouveau championnat D5 lors de l'AG de début de saison malgré une nette baisse des engagements. Les championnats seront suivis dans la saison, que ce soit au niveau scores ou au niveau des forfaits en cours de saison et un bilan sera fait.

Le groupe de travail se réserve la possibilité de présenter un vœu lors de l'AG de fin de saison.

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Equipes de jeunes

Le groupe de travail souhaite présenter le vœu de la suppression des dérogations au niveau des équipes de jeunes, article 21.3 des règlements généraux du district de l'Ain.

Actuel	Proposé
21.3) <u>Obligations concernant les équipes de jeunes</u> Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes : D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8 D2 : A minima deux équipes de foot à 8 Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat. Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs : • Ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs. • Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement avec un minimum de licenciés pour constituer seuls 2 équipes. Le Comité de direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation. En cas d'infraction la première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation.	21.3) <u>Obligations concernant les équipes de jeunes</u> Pour accéder au niveau supérieur, il faudra remplir les conditions d'équipes de jeunes à la fin de la saison où l'équipe monte sinon, pas d'accession. Pour accéder en D2, il faudra à la fin de la saison en D3 avoir au moins 2 équipes jeunes à 8. Pour accéder en D1, il faudra à la fin de la saison en D2 avoir au moins 2 équipes de jeunes dont au moins une équipe à 11.

La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.	
---	--

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Présentation du bilan financier de la saison 2024/2025

Vincent LAUPRETRE présente les grandes lignes du bilan financier 2024/2025. Des écritures complémentaires sont encore en cours mais ça ne change pas le sens du résultat final.

Le résultat sera négatif de l'ordre de 10 K€ sur cet exercice à cause de l'achat des tablettes remises aux clubs lors de la dernière Assemblée Générale. Ce déficit sera imputé sur la réserve constituée lors de l'exercice précédent pour acheter les tablettes.

Il fait remarquer que comme l'an dernier, le résultat d'exploitation est négatif (sans les charges et produits financiers et exceptionnels) ; l'objectif est d'essayer de revenir à l'équilibre pour ne pas dépendre d'éléments aléatoires.

Il informe les membres de la révision de contrats de service pour réduire les charges, notamment de la téléphonie, et de la recherche de nouveaux produits pour tendre vers un équilibre financier.

Les membres du comité de direction approuvent ce bilan financier à l'unanimité.

AG de la LAuRAFoot

Elle aura lieu le Samedi matin 20 Décembre 2025 en visioconférence.

Affiliations, ententes, groupement, inactivités et arrêt des clubs pour la saison 2025/2026

INACTIVITES PARTIELLES

581433 – Côtière Luenaz : Libre Seniors F.

Enregistrées le 10/09/2025

581433 – Côtière Luenaz : Libre U15F-U14F, Libre U13F-U12F.

Enregistrées le 15/09/2025

527613 - Nantua : Seniors F, Libre U18F-U17-U16F, Libre U15F-U14F, Libre U13F-U12F, Libre U17-U16.

Enregistrées le 1/07/2025

527613 - Nantua : Libre U15-U14.

Enregistrées le 30/08/2025

525314 – Dortan : Libre U15F-U14F, U18F-U17F-U16F, Libre U15-U14, Libre U17-U16.

Enregistrées le 17/09/2025

525314 – Dortan : Futsal U18F-U17F-U16F, Futsal U15F-U14F, Futsal U15-U14.

Enregistrées le 3/09/2025

INACTIVITES TOTALES

522537 – Bourg FO : enregistrée le 22/08/2025

ENTENTES

Demande du club de Bresse Nord pour une entente U14/15 avec le RC Bresse SUD (district 71)
Accord du Comité de Direction.

U15

. Châtillon la Palud et Priay (équipe 1)

Club responsable : Châtillon la Palud

Nom de l'entente : Ent. Châtillon Priay

. Bressans FC et Bresse Tonic Foot (équipe 3)

Club responsable : Bressans FC

Nom de l'entente : Ent. Bressans Tonic

. Bord de Veyle – Grièges PV et St Cyr (équipe 1)

Club responsable : Bord de Veyle

Nom de l'entente : Ent. Bord de Veyle

Retour sur les manifestations de début de saison

Plénière des féminines

Elle a eu lieu le Mercredi 3 Septembre 2025 en présence de 14 clubs.

Beaucoup de demandes de changements d'engagement suite à cette réunion.

La Commission Féminine informe le Comité de Direction qu'un championnat « non officiel » est organisé et quelques clubs de notre District y participent sans que les joueuses ne soient licenciées. Hormis le fait que ces engagements font défaut à notre championnat, le Comité de Direction tient à informer ces clubs sur les risques encourus, en particulier pour les présidents de clubs.

Ces clubs seront conviés à une réunion au plus tôt.

Journée de rentrée des arbitres

Elle a eu lieu le Samedi 6 Septembre 2025 à Laiz avec la présence de 115 arbitres.

Remerciements au club de Veyle Saône pour son accueil.

Très peu d'échecs aux tests physiques, les examens théoriques sont en cours de correction.

Le rattrapage est programmé le Samedi 13 Décembre 2025 à Viriat.

Réunion des clubs de D1 – D2 et D4 – D5

Elles ont eu lieu le Samedi 6 Septembre 2025 (D1-D2) et le Samedi 27 Septembre 2025 (D4-D5) au So Club.

Réunions très appréciées par tous les participants.

Reconduction pour la saison prochaine du contenu.

Les équipes 1 des clubs absents seront amendés.

Journée de rentrée du Foot U9

Elle a eu lieu à Bâgé, Treffort et Lagnieu.

Remerciements aux clubs pour leur accueil et aux membres présents.

Tous les clubs inscrits étaient présents et satisfaits de cette journée.

Journées Interrégionales avec la FFF et de la LFA

Elles ont eu lieu les Mardi après-midi 23 Septembre 2025 (présidents, secrétaires généraux et trésoriers) et le Mercredi matin (directeurs.trices et responsables administratifs.tives) au siège de la LAuRAFoot.

Présence de MM. Philippe DIALLO et Jean Michel AULAS le mardi.

Présentation des ateliers formation, juridique, partenariats FFF, partenariats NIKE, politiques fédérales.

Travaux

Afin de mieux accueillir les clubs et de faire évoluer le bâtiment, des travaux d'aménagement de l'ancienne cuisine (inoccupée depuis l'agrandissement) ont été décidés durant l'été.

Ils ont commencé le 15 septembre 2025.

Les 3 fresques seront remises dans différentes salles.

A voir pour repeindre la grande salle de réunion.

Le coût de ces travaux est un investissement non impactant sur le compte de résultat car il sera amorti sur plusieurs saisons.

Soirée des récompenses

Elle aura lieu le Vendredi 7 Novembre 2025 à 19 heures au Centre Culturel Espace Salvart (salle des fêtes) à ATTIGNAT.

Seront invités MM. Walter MARTIN (maire d'Attignat), Christian GARNIER (Crédit Mutuel) et Pascal PARENT (Président LAuRAFoot).

Un mail sera adressé aux membres du Comité de Direction pour confirmation de leur présence.

Les invitations sont en cours de préparation et d'envoi.

Soirée des champions du CDOS

Elle aura lieu le Vendredi 10 Octobre 2025 à PERONNAS.

Exceptionnellement, pour cette année le Comité de Direction ne présentera aucun(e) dirigeant(e).

Equipement des membres du Comité de Direction

Des modèles de polos seront demandés à notre équipementier pour la prochaine réunion.

Parole aux commissions

Statut de l'arbitrage (Raul GUTIERREZ)

La première réunion a eu lieu le 17 Septembre 2025.

Parution de la liste « préventive » des clubs non en règle au PV n° 10 DU 25/09/2025 (24 clubs dont 3 de D1).

Arbitrage (Grégory BESSET)

Toutes les rencontres des 27 et 28 Septembre 2025 (D5 incluse) ont été couvertes.

Le District compte à ce jour 147 arbitres.

La 1^{ère} FIA est déjà complète. Les inscriptions pour la 2^{ème} session sont ouvertes.

La soirée de valorisation des nouveaux arbitres 24/25 mais ayant repris une licence pour 25/26 aura lieu le 5 décembre 2025 lors du match FBBP 01 x Sochaux.

Une formation d'une demi-journée sera organisée à l'intention des jeunes arbitres concernant l'application du carton blanc.

Sport adapté (Patrick PITARD)

Suite à réunion avec le CDSA le Lundi 22 Septembre 2025, les dates des prochains rassemblements ont été définies :

9/10/2025 : Plateau à Péronnas

29/01/2026 : Plateau Futsal au So Club

21/05/2026 : Plateau à St Martin du Mont

11/06/2026 : Plateau à St Denis en Bugey

Délégués (Patrick PITARD)

La réunion plénière aura lieu le Jeudi 2 Octobre 2025 à 19 heures au District.

La formation du nouveau délégué, M. BEDJA Madjid, vient de s'achever. Il est apte pour faire ses délégations seuls.

Une formation à l'intention des délégués sera organisée par la LAuRAFoot sur la nouvelle version de la FMI.

Le Comité de Direction valide la demande de M. DAVID Guillaume pour intégrer la Ligue dès la saison prochaine.

Commission Technique (Jean Marie BRESSOUX)

CID U15G aura lieu les 28 et 29 octobre 2025 à Tola Vologe. M. Victor DESMARIS accompagnera la sélection.

RID U14F aura lieu du 25 au 28 octobre 2025 à Vichy. Mme Colette GAILLARD accompagnera la sélection.

Commission Sportive (Jacques CONTET)

Suite aux remarques de plusieurs clubs concernant le calendrier de fin de saison, les modifications ci-dessous seront faites :

* Finales des Coupes le samedi 23 mai 2026

* Dernière journée des championnats le 31 mai 2026

Voir nouveau calendrier en fin de compte rendu.

Foot réduit (Patrick TEPPE)

Toutes les catégories ont repris leur compétition.

Nombre d'équipes stable mais effectifs foot animation en baisse.

Quelques dossiers en U11 et U13.

Peu de clubs font la FMI en U13 malgré de nombreux rappels !

Infos du président

- Point licences : 17 538 à ce jour (-4%)

- Parutions d'articles dans la presse concernant des incidents.

Rappel de l'article 1.11 – Obligations de discrétion du règlement intérieur

Les membres du Comité de Direction et des commissions sont astreints à la discrétion totale sur leurs travaux et, pour les commissions à caractère juridique, sur leurs délibérations (commissions des règlements, de discipline et d'appel).

Ils doivent respecter les règles de déontologie vis-à-vis des clubs et des partenaires du District et ainsi s'abstenir de tous propos verbaux ou écrits contraires à la politique mise en place par le District.

Aucun membre du comité de direction n'est autorisé à communiquer des renseignements ou feuilles de match à des tiers, même aux instances, telles que police ou gendarmerie sans l'autorisation écrite du président du district.

- Formation FFF de stadier devrait être relancée.

- Annuaire 2025/2026 : les retardataires doivent faire parvenir leurs modifications au plus tôt.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 3 Novembre 2025 à 19 H 00.

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 40.

Calendrier 2025/2026

CHAMPIONNATS - COUPES

Mois	Août			Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier 2026				Février				Mars				Avril				Mai				Juin															
Semaine	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	49	50	51		52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Pâques		16	17	18	19	20		21	22		24									
Jour (dimanche)	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	M 11	16	23	30	7	14	21	J 25	28	4	11	18	25	1	8	15	22	1	8	15	22	29	S 4	5	L 6	12	19	26	V 1	3	V 8	10	J 14	17	24	I 25	31	7	14	21	28	
	Coupe de France	T1	T2		T3		T4		T5		T6					T7		T8		32e				16è																			F												
	Gambardella				1	2		3		4			5			FR																																							
	Laurafoot						T1		T2			T3							T5					T6																											F				
	Coupes AIN / Grpts				1							2							C									1/8									1/4					1/2		F											
R3 (poule de 12)				1	C	2	C	3	C	4	5	C	6		C	7	8	9	10	C		X	X				11	12	MR	MR	13	14	MR	15	16	MR			MR	17	18	MR	19	MR	20	MR	MR	21	MR	22					
championnat District Seniors poules de 12				1	C			2	3	4	R	5	6	C	7		8	9	10	11	C						12	13	C		14	15	MR	16	17				18	19		20		21			22								
D5 poules de 10							1	2	3	4	5	MR	6			7	8	9	MR											10	11		12	13						14	15		16		17			18							
U20 poules						1	2	3	4	5			6	R	7		1	2	3							4	5			6	7		8	9		R				10	11		12		13			MR		14					
U 17 samedi après-midi						1	2	3	4	R		R	5	R	6	7	8	9	10	R										1	2	3	4	5						6	7		8		9			10							
U 15 dimanche matin					1	2	3	4	5	R		R	6		7	8	R	9	10											1	2	3	4	5						6	7		8		9			10							
U 13 samedi après-midi																																																							
U 13 Critérium samedi après-midi																																																							
U 11 samedi matin																																																							
U 9 samedi matin																																																							
U 7 samedi matin																																																							
Senior à 11 D1 - Filles				CF	CF	1	CF	2	3	4		5	6		7	8	9	10	R							11	12	C	13	14	15	R	16	17				C	18	19		20		21	C	R	CF		22						
Senior à 8 D1 - Filles					1		2	3	4			5				1	2	R											C	3	4	R	5	6				C		7		8		9	C	R	CF		10						
Senior à 8 D2 - Filles																																																							
U 18 - Filles																																																							
U 15 - Filles samedi après-midi				1	2	3	4	PF					5			1	2	PF	R											3	PF	4	5	6						7		8		PF		9	10								
Jour (dimanche)	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	M 11	16	23	30	7	14	21		28	4	11	18	25	1	8	15	22	1	8	15	22	29	S 4	5	L 6	12	19	26	V 1	3	V 8	10	J 14	17	24	I 25	31	7	14	21	28	
Semaine	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	49	50	51		52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Pâques		16	17	18	19	20		21	22		24									
Mois	Août	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier 2024				Février				Mars				Avril				Mai				Juin																	

MIXITE



**Comptes rendus des réunions
du 25/09/2025 et du 06/10/2025**

Présents : Amandine DOUILLET, Colette GAILLARD, Céline MERIAUX, Thibault VALLET

Excusée : Catherine GALLICE

1^{ère} réunion de la commission

Définir l'Objectif de la commission

- Apporter une légitimité aux postes « féminins »
- Faire que les femmes s'investissent
- Mettre en avant le rôle des femmes dans un club ou une instance
- Faire des actions et des promotions comme « mesdames franchissez la barrière »
- Faire des actions et promotions pour octobre rose, la journée de la femme
- Faire des actions et promotions à la JDFF avec la mise en avant de nos « pépites » (filles du pôle espoirs, anciennes joueuses et joueuses pros, arbitres, encadrantes, etc)
- Promouvoir le rôle des éducatrices au sein des jeunes catégories

Feuilles de route : ACTIONS 2025/2026

Prévoir des actions pour :

- Octobre rose => Plateau féminin le 11 octobre 2025 à Attignat
- Journée de la femme => A définir : plateau ? site ? table ronde avec personnalité ?
- Rassemblement féminin => le 13 juin 2026

Feuilles de route : COMMISSION 2025/2026

- Faire une demande de budget annuel au Comité de Direction
- Proposer une soirée récompenses sur les femmes dirigeantes ou sur les clubs les plus représentés par des femmes : A définir
- Faire demande auprès des instances ligues pour des formations sur la gestion du stress

Lancement de notre première action : OCTOBRE ROSE

Il a été proposé de faire une action simple mais pour lancer notre dynamique lors du plateau féminin à Attignat.

Objectif : promouvoir les actions d'octobre rose en présence de la ligue contre le cancer

Céline s'est chargée de contacter la Ligue contre le cancer et nous aurons la présence de deux représentants avec des goodies à vendre et des urnes à dispositions au profit des dons.

Thibault a demandé auprès des instances ligue mais à ce jour, ils n'ont pas d'action sur ces sujets et donc rien à nous communiquer ou à nous donner ou prêter.

La Ligue contre le cancer et le District de l'Ain seront représentés par des stands colorés de rose ! Nous avons fait le choix d'acheter 300 nœuds afin d'en remettre à toutes les filles et femmes présentes sur le plateau, moyennant environ 30€ (avance faite par Amandine mais à voir pour la prise en charge via le district).

Céline a contacté le club d'Attignat qui sont d'accord pour nous aider dans notre action notamment avec des « bras » pour l'installation et le prêt de matériel (tables, chaises).

Thibault a vu avec Vincent JACUZZI qui se charge d'emmener le barnum du district et les oriflammes à Attignat.

Amandine se charge de récupérer auprès de Céline les affiches, flyers et documentations transmis par la ligue.

Amandine contacte Pierre BENOIT et Esther pour la communication de l'évènement mais également promouvoir la cause et l'appel aux dons avec un versement auprès du District possible jusqu'au 31/10/2025.

Nous pourrons ensuite faire une remise officielle des dons au district.

Un petit mot sera fait lors de la matinée en doublon avec Vincent et une photo sera prévue également.

Prochaine réunion Bureau : A DEFINIR DATE ET LIEU OU VISIO

NB : Un grand merci pour cette première réunion et pour le dynamisme et la rapidité de mise en place de notre première action, Good Job.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 7 Octobre 2025

Présents : Grégory BESSET, Jean Noel TARTARIN, Romain COGNARD, Abdeslam MOUSSATEN, Hamid TOUZANI, Denis BLANC

Visio : Olivier GUICHERD, Anthony TARTARIN, Baptiste PIQUET

Assiste : Alexis CURT

Excusés : Guillaume STRIPPOLI, Vincent BERTILLOT

La CDA découvre de plus en plus régulièrement et avec surprise des commentaires peu amènes sur le corps arbitral sur les réseaux sociaux. Si la CDA reconnaît bien volontiers qu'un arbitre comme tout un chacun peut se tromper ou passer à côté d'un match, et si elle défend par ailleurs la liberté d'expression, elle s'étonne toutefois que des dirigeants ou des éducateurs appellent à plus de dialogue en répandant leurs critiques en public, souvent faites sous le coup de l'émotion, sans même chercher à nous contacter au préalable. **La CDA rappelle ici qu'elle a toujours prôné l'échange avec les clubs** et propose d'ailleurs depuis le début de la saison à tous ceux qui le veulent de venir participer à nos réunions. La porte est ouverte à tous les acteurs du foot qui souhaitent des débats apaisés et constructifs. Mais nous insistons sur le fait que **l'utilisation des réseaux sociaux pour régler des comptes sans contradiction possible n'est saine pour personne** et ne fera pas progresser la cause du foot dans notre district.

La CDA rappelle aux clubs de **bien penser à vérifier si un arbitre est désigné sur leur match et à le prévenir** en cas de forfait ou de changement de date, lieu ou horaire d'un match (même si ce changement a été fait dans les délais), si un arbitre se déplace inutilement les frais de déplacement sont dus par le club ayant oublié de le prévenir ; de même la CDA insiste auprès de ses arbitres pour qu'ils soient **vigilants dans la lecture de leur désignation** afin de prendre connaissance des changements qui auraient pu être effectués.

Les coordonnées de tous les arbitres ainsi que leur club de couverture sont disponibles sur le site du district, rubrique « documents » onglet « arbitrage ».

Cette saison et dans le but de **continuer à améliorer les relations et le dialogue avec les clubs**, la CDA propose aux coachs, dirigeants ou joueurs qui le souhaitent d'assister à une séance de la CDA en tant qu'invité. Merci de contacter le district pour ceux qui seraient intéressés.

Suite à quelques interrogations, la CDA rappelle que selon la Loi 5 un arbitre « a autorité pour imposer des sanctions disciplinaires à partir du moment où il pénètre sur le terrain pour l'inspection d'avant match et jusqu'à ce qu'il le quitte après la fin du match », cela signifie que tant que l'arbitre se trouve sur le terrain il peut sanctionner un joueur ou un licencié inscrit sur la feuille de match d'un avertissement ou d'une exclusion en montrant le carton approprié. En revanche dès que l'arbitre a quitté le terrain, il ne peut plus montrer de carton. Dès lors tout incident survenant aux abords du terrain, dans un couloir ou un vestiaire, doit uniquement être mentionné dans un rapport disciplinaire.

Courriers des arbitres :

Mickaël EVIEUX, courrier d'excuses pour son absence lors de la rentrée des arbitres et pour reconnaître la justification de la sanction infligée par la CDA, merci à Mickaël pour son honnêteté,

Mathis PIQUET, certificat médical du 6/9/2025 au 30/9/2025

Fouzy BENAFITOU, courrier pour demander à être observé durant la saison, la CDA rappelle aux arbitres que depuis la saison dernière **il n'est plus nécessaire de faire cette demande**, tous les arbitres ayant réussi leurs tests physiques étant automatiquement observés pendant la saison en cours, la condition sine qua non étant donc la réussite aux tests (en début de saison ou lors du rattrapage),

Aly KEITA, certificat médical à partir du 2/10/2025 pour 6 semaines, la CDA rappelle aux arbitres qu'ils ne peuvent pas s'auto-diagnostiquer en « arrêt médical » sur leur PDO pour justifier une indisponibilité, seul un certificat médical officiel peut le faire, dans tous les autres cas, si un arbitre ne se sent pas en

état physique d'arbitrer mais qu'il ne peut fournir un certificat, son indisponibilité est considérée comme « convenance personnelle »,

Quelvino MASCARENHAS VIEIRA, demande concernant les indisponibilités, la CDA précise que les arbitres doivent bien cocher les cases « arbitre district » et « arbitre ligue » pour être sûr de ne pas être désigné,

Florian LABALME et François NOURI, rapports concernant des erreurs sur la feuille de match des rencontres Cormoranche/OI. Buyatin en sénior D3 et PRF/Chevroux en sénior D4 dimanche 5 octobre, **la CDA demande aux arbitres d'être vigilants** dans la rédaction de la FMI pour éviter toute erreur et obliger ensuite le district à prendre du temps pour les corriger,

Mathieu ZICCHI et Christopher GARCIA, message pour signaler des indisponibilités, la CDA rappelle que tant qu'une licence n'est pas validée un arbitre ne peut avoir accès à son PDO et ne peut donc être désigné,

Wassim BOUALIA, courrier d'excuses concernant son absence lors de la rentrée des arbitres, la CDA apprécie le geste et accepte les excuses de Wassim (rappel ci-dessous à propos des modalités et dates des rattrapages),

Ayoub TABOUHOUT, rapport concernant le match St Laurent/St Etienne sur Chalaronne en sénior D4 dimanche 5 octobre, la CDA tient à faire plusieurs remarques : 1) nous rappelons à un arbitre **qu'il est interdit de retirer de la feuille de match un carton mis pendant la rencontre** et ceci quelle qu'en soit la raison. Si l'arbitre estime avoir commis une erreur il doit consigner le carton sur la FMI puis adresser un rapport au district pour expliquer son erreur 2) si la CDA n'a rien contre les nouveaux outils technologiques et en particulier les montres connectées sur le terrain, bien au contraire si cela facilite le travail de l'arbitre, elle attire l'attention sur leur utilisation raisonnée, par deux fois cette semaine des arbitres ont commis une erreur en notant des sanctions administratives sur leur montre, erreurs qui ont eu des conséquences sur le déroulement des rencontres 3) la CDA rappelle que les réserves techniques doivent être déposées sur le terrain lorsqu'une équipe estime qu'une décision d'un arbitre a enfreint les Lois du Jeu et cela avant la reprise du jeu consécutive à l'erreur suspectée, la CDA rappelle également qu'un arbitre a l'obligation de recevoir cette réserve technique puis ensuite de la consigner sur la FMI à la fin du match,

Kévin BONNOT, demande concernant un carton blanc, la CDA précise qu'en effet dans les rapports d'arbitre sur les PDO les cartons blancs se transforment automatiquement en carton rouge pour des raisons techniques qui nous échappent, nous demandons aux arbitres afin de faciliter le travail de la commission de discipline de bien noter systématiquement qu'il s'agit bien d'un carton blanc et non d'un rouge,

Stéphane PAILLET, Fiona BUELLET, Alexandre FERNANDEZ et Jonathan MAZUIR, demande concernant leur désignation, réponses faites,

Fabien MENIGOZ, remarque concernant ses indisponibilités, la CDA rappelle encore une fois aux arbitres que **seules les indisponibilités complétées sur les PDO en temps et en heure font foi**,

Raphael BOUILLON et Abdeslam MOUSSATEN, questions concernant des bugs de tablette lors de la rentrée de leurs codes, la CDA décline toute responsabilité concernant les problèmes techniques récurrents sur les tablettes....

Guillaume MANCEAUX, demande pour devenir arbitre assistant spécifique, demande acceptée par la CDA, la CDA attire l'attention des arbitres sur le fait qu'elle possède cette saison un nombre important d'arbitres assistants spécifiques et qu'ils ne pourront donc pas tous être désignés chaque week end,

Courriers des clubs :

PVFC Oyonnax, courrier de remerciements pour la désignation d'un de ces arbitres, la CDA apprécie le geste du club et rappelle qu'elle est toujours prête à aider les clubs et les arbitres dans la limite de ses capacités et à condition que les clubs jouent le jeu de l'échange équitable,

OI. Buyatin et Plaine Revermont Foot courriers concernant des erreurs de notification de l'arbitre sur la FMI, la CDA demande aux clubs d'être vigilants lorsqu'ils signent la feuille de match et de bien vérifier au préalable l'exactitude des renseignements qui y figurent,

PVFC Oyonnax, courrier de remerciements à M. Galliot pour la qualité de sa prestation lors du match Valserhône/PVFC en sénior D3 dimanche 5 octobre,

ESVS Thoissey, courrier de remerciements à M. Mascarenhas Vieira pour la qualité de sa prestation sur le match U17 du club du samedi 4 octobre,
FC Curtafond, courrier pour saluer la prestation de M. Tekbicak sur le match du club en sénior D3 dimanche 5 octobre, la CDA remercie les clubs pour ces messages et apprécie la reconnaissance des bonnes prestations de nos arbitres, si la CDA est capable d'entendre les remarques négatives, il est aussi agréable d'en recevoir des positives,
AS d'Attignat, courrier concernant des incidents sur le match Bresse Nord2/Attignat2 en sénior D4 dimanche 5 octobre, **la CDA demande expressément aux arbitres de ne pas évoquer de jugements personnels sur un club ou des joueurs ni pendant ni autour d'une rencontre** afin de s'éviter tout problème, si un arbitre a des ennuis sur un terrain il doit nous contacter et en cas de problème grave demander à récuser un club,
FC Plaine Tonique, remarque concernant la FMI sur le match Plaine Tonique/St Martin du Mont en sénior D2 dimanche 5 octobre, la CDA demande aux arbitres de bien renseigner sur la feuille de match les premières entrées des remplaçants sur le terrain, cela fait partie de leurs obligations,
CSJ Chatillonnaise, rapport concernant le match Côtière Meximieux/CSJ Chatillon la Palud en sénior D4 dimanche 5 octobre, dossier transmis à la commission compétente,
AS St Etienne sur Chalaronne, échange concernant des faits de jeu sur le match St Laurent/St Etienne sur Chalaronne en sénior D4 dimanche 5 octobre, investigation en cours auprès de l'arbitre de la part de la CDA,
Plaine Revermont Football, demande concernant la couverture du club par un arbitre, dossier transmis à la commission compétente,

Divers :

Amandine Douillet, présidente de l'Essor Bresse Saône et membre du comité directeur du district, demande pour que les équipes féminines du club portent un brassard rose lors de leurs rencontres du mois d'octobre, en **soutien à la campagne « Octobre Rose »**, la CDA rappelle que réglementairement, un brassard ne fait pas partie, hors celui distinguant le capitaine, des équipements autorisés, mais que pour un évènement particulier, le port de celui-ci peut être accordé par l'organisateur d'une compétition, c'est donc avec plaisir que le district en accord avec la CDA autorise le port de ce brassard et salue la belle initiative du club d'Essor Bresse Saône.

La CDA informe les arbitres concernés que **les tests de rattrapage** pour ceux qui les ont ratés lors de la journée de rentrée des arbitres, ou ceux qui ont été absents, auront lieu **le samedi 13 décembre** (informations à suivre). Merci d'en prendre bonne note il n'y aura aucun autre rattrapage durant la saison.

Le championnat de France FUTSAL des pompiers aura lieu dans l'Ain en février 2026, à cette occasion la CDA fournira des arbitres pour officier : afin de compléter le nombre d'arbitres formés à la pratique du FUTSAL, la **CDA va organiser une formation pour les arbitres** intéressés, merci à ces derniers de se faire connaître auprès de la CDA.

La FFF organise en ce moment la **4^{ème} édition de la Coupe de France des arbitres**, nous incitons fortement nos arbitres à participer à cette action ludique qui permet de réviser les Lois du Jeu en s'amusant, en se rendant sur leur PDO.

Rappel : La soirée en l'honneur des nouveaux arbitres formés lors de la saison 2024-2025, aura lieu **le 5 décembre lors du match FBBP/Sochaux**, (et non le 7 novembre qui sera la soirée des récompenses du district). Les arbitres concernés ont reçu un message d'invitation, merci à eux de penser à y répondre pour le 13 octobre (délai de rigueur)

Prochaine réunion : mardi 21 octobre à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Baptiste PIQUET

RATTRAPAGE ARBITRES

Pour les arbitres excusés, absents ou en échec lors de la rentrée des arbitres de début de saison, le rattrapage sera effectué le samedi 13 Décembre 2025 à VIRIAT à 8h00.
Une convocation a été envoyée à chaque arbitre concerné.

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

~~La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :~~

- ~~• Dimanche 16 Novembre 2025 sur la journée~~
- ~~• Samedi 14 Décembre 2025 sur la journée~~
- ~~• Dimanche 02 Novembre 2025 sur la journée (examen théorique)~~

~~Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.~~

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>
ou [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](#)

Une seconde formation initiale en arbitrage sera organisée au District de l'Ain de Football aux dates suivantes :

- Samedi 03 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30
- Dimanche 04 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30
- Samedi 10 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30

RAPPEL PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet.

Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".

ETAT DES LIEUX RENOUVELLEMENT ARBITRES 2025/2026

Vous trouverez à des fins d'un meilleur suivi pour les clubs et les arbitres, un tableau à la date du **09 Octobre 2025** faisant apparaître les dossiers médicaux d'arbitres (DMA) reçus et traités par le District, mais aussi les demandes de licences faites par les clubs.

LEGENDE DMA :

DMA VALIDE	EN ATTENTE CMD	DOSSIER INCOMPLET	AUCUN DMA RECU
------------	----------------	-------------------	----------------

Nom	Prénom	Certificat médical (district)	Licence effectuée (club)
ALTAN	IZZET	02/07/2025	01/07/2025
AOZIOU	ABDERRAHMAN	08/09/2025	01/07/2025

BAUDRY	TOM	05/09/2025	01/07/2025
BEN ALI	MOHAMED	03/09/2025	13/07/2025
BEN FEKIH HASSEN	IHEB	11/06/2025	01/07/2025
BEN HADJ	SAYANE	25/08/2025	21/07/2025
BENAFITOU	FOUZY	29/08/2025	08/07/2025
BENDELLAH	YAHYA		15/09/2025
BERARDAN	OLIVIER		
BERRISS	NOUR EDDINE	12/05/2025	01/07/2025
BERTUIT	MAËL	24/08/2025	02/08/2025
BESSET	GREGORY	17/06/2025	01/07/2025
BLANC	DENIS	02/07/2025	01/07/2025
BOLAT	MURAT	15/07/2025	19/07/2025
BOLLIET	ALEXIS	18/08/2025	25/07/2025
BOLUEN	ALEXIS	08/09/2025	01/08/2025
BONNET THEVENON	JULES	21/07/2025	06/07/2025
BONNOT	KEVIN	29/08/2025	01/07/2025
BOUALIA	WASSIM	28/08/2025	10/07/2025
BOUILLEUX	GREGORY	01/10/2025	21/08/2025
BOUILLON	RAPHAEL	18/08/2025	01/07/2025
BOULIVAN	NOAM		31/07/2025
BOURDAIS	LEO	18/08/2025	03/07/2025
BOURGEAY	MATTEO	02/09/2025	29/08/2025
BOUSSEBHA	SALAH		
BOUSSELIN	LINO	21/07/2025	01/07/2025
BROYER	LOUIS	18/08/2025	09/07/2025
BUELLET	FIONA	02/09/2025	01/07/2025
CALARD	LUCAS		
CASTANHEIROS	CAMERON		
CELLIER DEVAUX	ALEXANDRE	20/07/2025	01/07/2025
CELLIER DEVAUX (Ligue FEM)	CHARLOTTE		02/07/2025
CEVASCO	LUKAS	26/09/2025	20/08/2025
CHABAUD (R3)	LOIC		
CHENE	ANTHONY		
CHERCHARI	PATRICK	28/08/2025	07/07/2025
CIFTCI	YASIN	10/07/2025	21/07/2025
CINQUINO	LENI	26/08/2025	26/08/2025
CISSOKHO	SAMBA	17/07/2025	03/07/2025
COCHET	LUDOVIC	03/07/2025	01/07/2025
COEURDASSIER	EVAN	26/07/2025	04/08/2025
COGNARD	ROMAIN	16/07/2025	17/07/2025
COURY	HELENA	01/07/2025	01/07/2025
CULIERAS	ROBIN		26/07/2025
DAHBI	HOSSAM		
DAOUARA	GHAZI	27/04/2025	06/07/2025
DEGIRMENCI	ABDULLAH	17/09/2025	22/07/2025
DELQUIGNIES	JASON		
DELRIEU	GILLES		
DENIS	FREDERIC	10/07/2025	10/07/2025
DE SA	JUAN	07/07/2025	07/08/2025
DESMONTS	ARNAUD		
DIABY	SALIMOU		
DISCH LEBRESNE	EMMA		

DUPAIN	TIMOLEON		20/08/2025
DUQUENOY	REMI	09/07/2025	01/07/2025
DURAN	EREN		
EL BARHMI	WALIDE		
EL YAGOUBI	AMINE		
EVIEUX	MICKAEL	02/07/2025	15/07/2025
FELIX	MICKAEL	08/07/2025	27/08/2025
FERNANDEZ	ALEXANDRE	15/05/2025	29/07/2025
FERREIRA DA MOTA	JIMMY	26/08/2025	01/07/2025
FLEURY	FREDERIC	13/06/2025	11/07/2025
FORGERON	KEVIN	21/07/2025	18/07/2025
FRANCOIS	FLORIAN		
FREND0	THOMAS	21/07/2025	01/07/2025
GAILLARD	DAVID	16/06/2025	09/07/2025
GAILLARDON	LAURA	18/08/2025	02/09/2025
GALLIOT	LOIC	01/07/2025	01/07/2025
GARCIA	CHRISTOPHER	09/09/2025	10/07/2025
GARNIER	ALEXIA	31/08/2025	31/08/2025
GAUTHERET	EVANN	18/08/2025	01/07/2025
GHELLAB	TARIK	24/06/2025	01/07/2025
GIGLIANO	ELISA	19/05/2025	01/07/2025
GIMENEZ	GABRIEL	11/07/2025	09/07/2025
GMILI	NACIM		
GOUTTEFANGEAS	ROMAIN		24/07/2025
GRAU	OCEANE	18/08/2025	01/07/2025
GREGORI MARTINEZ	DAVID	23/07/2025	07/07/2025
GUIDEZ CHAFFURIN	CORENTIN	08/09/2025	
GULER (AA R3)	NECATI		01/07/2025
GUYON	Thomas		02/09/2025
HAKAS	ZAKARYA		
HARISS	ADAM		03/07/2025
HERMANN	PIERRE	11/06/2025	07/07/2025
HOANG	THE CUONG	17/07/2025	31/07/2025
HYVERNAT	HUGO	09/07/2025	03/07/2025
HYVERNAT	LUC	11/07/2025	21/07/2025
IGUIDAR	SAID	09/07/2025	01/07/2025
JAOUAB	ADIL	02/07/2025	04/07/2025
JARJAVAL (R3)	ROMAIN		01/07/2025
JAYR	GABIN	19/07/2025	01/07/2025
JOSSIER	ADRIEN		
KADRIU	SEID	24/05/2025	21/07/2025
KECHICHE	ILAN		22/09/2025
KEITA	ALY	19/08/2025	01/07/2025
KEMMOUN	MARWAN	05/09/2025	01/07/2025
KHIYI	YOUNES		
KILINC	ERDOGAN	01/07/2025	01/07/2025
KOCHISAR NAZIK	SELIM	19/08/2025	01/07/2025
KONTE	IBRAHIMA		25/08/2025
KRACHE	YOUCEF	24/07/2025	24/07/2025
KRASNIQI	LULZIM	12/09/2025	25/07/2025
KREUTNER	MICHAEL	07/10/2025	30/09/2025
KRIMOU	ABDELTIF		06/08/2025

LABALME	FLORIAN	20/07/2025	15/07/2025
LACOSSE	DOMINIQUE	18/08/2025	01/07/2025
LANDAIS	YANN	26/06/2025	01/07/2025
LARGERON	ADRIEN		03/09/2025
LAURET	JONAS		
LE GUENNE	VICTOR		19/07/2025
LEBEAUX	ALEXANDRE	22/09/2025	08/07/2025
LOPES DA SILVA	NICOLAS		
LOZACHMEUR	YOHAN		01/07/2025
M'SAHEL	HICHAME		
MALARA	SIMEO	21/07/2025	01/07/2025
MANCEAUX ROUVRAY	GUILLAUME	18/08/2025	10/07/2025
MASCARENHAS VIEIRA	QUELVINO	24/08/2025	01/07/2025
MASIA	PATRICE	29/08/2025	24/08/2025
MAZUIR	JONATHAN	14/04/2025	01/07/2025
MAZUIR	JULIEN	19/06/2025	01/07/2025
MAZUIR	NOA	19/06/2025	01/07/2025
MENIGOZ	FABIEN	03/06/2025	08/07/2025
MILLET	STEVEN	08/07/2025	01/07/2025
MOLLICONE	LORIANO	21/08/2025	15/07/2025
MONTI	ANTONIN	01/07/2025	03/07/2025
MOOG	NICOLAS	24/06/2025	01/07/2025
MOUREAUX	UGO	07/07/2025	01/07/2025
MOUSSATEN	ABDESLAM	19/08/2025	04/08/2025
MTAALLAH	SALIM	22/07/2025	09/07/2025
MUFFAT JEANDET	FLORIAN	12/06/2025	01/07/2025
MURAT	VINCENT	06/06/2025	01/07/2025
N'GUYEN BUTTIN	TRA	05/07/2025	01/07/2025
NASSERDINE	ABDOU MBAE	23/07/2025	27/08/2025
NOEL	FRANCK	10/07/2025	01/07/2025
NONINCKX	RUDY	18/08/2025	01/07/2025
NOURI	FRANCOIS HAMID	19/05/2025	01/07/2025
ODEN DEVAUX	LOUIS	11/07/2025	01/07/2025
OUACHANI	DAOUD		
OUAMALICH	RAHHOU	10/07/2025	01/07/2025
OUBELLAoui	SMAAIL	30/06/2025	01/07/2025
PAILLASSON	MAXENCE	03/07/2025	12/07/2025
PAILLET	STEPHANE	15/07/2025	19/08/2025
PARRENIN	EDOUARD	15/07/2025	25/07/2025
PELLISSIE	JULIEN	07/07/2025	05/07/2025
PERCHET	AYSSAM		05/10/2025
PEYRAT	RODOLPHE	18/08/2025	29/08/2025
PIN	KYLLIAN	30/04/2025	
PINEL	ALEXANDRE	26/09/2025	09/09/2025
PIPIER	VALENTIN	29/07/2025	05/07/2025
PIQUET	BAPTISTE	18/07/2025	01/07/2025
PIQUET	MATHIS	27/08/2025	31/07/2025
PITOU	WILLY	10/07/2025	11/07/2025
PLASSON	BERTRAND	21/07/2025	18/08/2025
POCHON	SAMUEL	09/07/2025	01/07/2025
POMERET	CEDRIC		
POULENARD	MATTHIEU	15/07/2025	15/07/2025

RHODET	FLORIAN	18/08/2025	01/07/2025
RICHIR	MAXENCE	08/07/2025	12/07/2025
RION	VALENTIN	16/07/2025	03/07/2025
ROBERT	ORIANE	28/08/2025	03/07/2025
ROUASSI	YANIS	09/07/2025	01/09/2025
ROY (LIGUE JEUNE)	MATTEO		05/07/2025
SAADALLAH	ELYES	24/04/2025	04/08/2025
SABIN	CHRISTOPHE	05/05/2025	18/07/2025
SAHIN	SELMAN	22/07/2025	01/07/2025
SAPEY	FREDERIC		
SOUAK	REDA		
SOUDACHANH-MEILHEURAT	CELINE		
STERNON	SEBASTIEN	31/07/2025	09/07/2025
TABOUHOUT	AYOUB	18/08/2025	01/07/2025
TAHIR (LIGUE JEUNE)	FARES		01/07/2025
TARTARIN	JEAN NOEL	10/07/2025	16/07/2025
TASCI	HALIL	04/09/2025	04/09/2025
TATLI	RAMAZAN	18/08/2025	03/07/2025
TEKBICAK	TARIK	18/08/2025	01/07/2025
TEKIN	ATALAY NEBIH		
THIER	HONORE	08/09/2025	08/07/2025
TOK	MUSA	01/07/2025	10/07/2025
TOUSSAINT	FLORENT		01/07/2025
TOUZANI	HAMID	02/07/2025	09/07/2025
TROMPILLE	CORENTIN	09/07/2025	02/07/2025
UGUZ	SAMI		04/08/2025
UNAU	ALEXANDRE	26/06/2025	01/07/2025
VAISSE	THIERRY	22/07/2025	01/07/2025
VARAGNAT	CHLOE		07/09/2025
VIEIRA	LUDOVIC	07/07/2025	19/07/2025
VIOLETTE	ROBIN	21/07/2025	01/07/2025
VIVIEN MAGNIEN	SACHA	04/09/2025	01/09/2025
VUILLOT	MATHIS	11/07/2025	01/07/2025
YETIM	EMRE	29/08/2025	22/07/2025
ZHOURI	MOHAMED AYOUB	19/08/2025	01/07/2025
ZICCHI	MATHIEU	30/09/2025	27/08/2025

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué, pour les arbitres formés lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, et l'ensemble des arbitres qui renouvelleront leur licence d'arbitres pour la saison 2025/2026.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

ATTENTION LA SITUATION DE CHAQUE ARBITRE EST A PRENDRE AU 01/07/2025

(Exemple : Si 35 ans au 16/06/2025 = L'arbitre rentre dans la catégorie des 35 ans et + au 01/07/2025)

- Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)

- Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 ou dernière visite médicale date de plus de 2 ans = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est à renvoyer au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

L'ensemble des documents relatifs au renouvellement de licence, sont disponibles sur le lien suivant : [Documents – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football](#)

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 7/10/2025

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courriers :

- De Jassans Frans pour match reporté (dossier n° 20).
- De Culoz Grand Colombier pour joueur suspendu.
- De Foot 3 Rivières concernant les équipiers premiers en U20.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 20

Match n° 53901686 : Foot 3 Rivières 2 / Jassans Frans Foot 2 – Séniors D4 poule C – du 20/09/2025.

Match arrêté à la 75^{ème} minute, consécutif à une panne de d'éclairage, celui-ci ne pouvant être rétabli.

La Commission donne le match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammation.

Dossier n° 21

Match n° 54754359 : St Denis Ambutrix 2 / US Culoz Grand Colombier 1 – Séniors Féminines à 8 – du 04/10/2025.

Courrier du club de Culoz annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- US Culoz 1 : 0 but / -1 point
- St Denis Ambutrix 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Culoz est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 22

Match n° 54510197 : Centre Dombes Foot 3 / Fareins Saône Vallée 1 – U15 D4 poule K – du 05/10/2025.

Courrier du club de Centre Dombes annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Centre Dombes Foot 3 : 0 but / -1 point
- Fareins Saône Vallée 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 23

Match n° 54704969 : Montréal la Cluse 1 / Marboz 2 – U20 poule A – du 04/10/2025.

Courrier du club de ESB Marboz annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- ESB Marboz 2 : 0 but / -1 point
- Montréal la Cluse 1 : 3 buts / 3 points

Le club de ESB Marboz est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 24

Match n° 54638931 : ESVS Thoissey 2 / SC Mille Etangs 1 – U17 D3 poule C – du 04/10/2025.

Courrier du club de ESVS Thoissey annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- ESVS Thoissey 2 : 0 but / -1 point
- SC Mille Etangs 1 : 3 buts / 3 points

Le club de ESVS Thoissey est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 25

Match n° 54762584 : Bourg Sud 4 / ASP Oyonnax 2 – Séniors D5 poule B – du 04/10/2025.

Courrier du club de ASP Oyonnax annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- ASP Oyonnax 2 : 0 but / -1 point
- Bourg Sud 4 : 3 buts / 3 points

Le club de ASP Oyonnax est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 26

Match n° 54637134 : Essor Bresse Saône 1 / Bresse Foot 01 1 – U15 Féminines à 11 – du 04/10/2025.

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bresse Foot 01 1 : 0 but / -1 point
- Essor Bresse Saône 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 27

Match n° 53917273 : CS Beon 1 / OL Buyatin 2 – Séniors D4 poule B – du 05/10/2025.

Courrier du club de Buyatin annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- OL Buyatin 2 : 0 but / -1 point
- CS Beon 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Buyatin est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 28

Dans le cadre du suivi des joueurs ZZ désignés pour arbitrer, la Commission des Règlements a constaté que le joueur CHOUG Hicham, licence n° 2545988140 a participé à la rencontre n° 54762401 – D5 poule A – du 28/09/2025 opposant Serrières Villebois 2 / US Culoz Grand Colombier 2, alors qu'il n'avait pas fini de purger la totalité de ses matchs de suspension. Usant de son droit d'évocation, la Commission des Règlements s'est saisie du dossier et a transmis à l'US Culoz Grand Colombier, afin que le club nous fasse part de ses observations. Ce qu'il a fait par courriel en date du 1^{er} octobre 2025.

Après vérification, le joueur CHOUG Hicham, licence n° 2545988140 a été sanctionné d'un match automatique + 5 matchs fermes + 1 arbitrage en date d'effet au 06/04/2025.

Il s'avère que le 28/09/2025, M. CHOUG Hicham était encore en état de suspension et ne devait pas participer à la rencontre précitée.

En conséquence, la Commission donne match perdu par pénalité à l'US Culoz Grand Colombier 2.

- Culoz Grand Colombier 2 : 0 but / -1 point
- Serrières Villebois 2 : 3 buts / 3 points

Le joueur CHOUG Hicham est suspendu d'un match ferme pour avoir participé à la rencontre en état de suspension avec date d'effet au 13/10/2025.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de Culoz Grand Colombier est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 7 Octobre 2025

Courriers clubs :

Guéreins Genouilleux As : demande de modification rencontre D5 poule C du 12 octobre.

Chaveyriat As : accord pour rencontre D5 poule C le **samedi 11 octobre à 17h00**.

Veyle Saône Fc : demande modification horaire rencontre D5 poule D du 18 octobre.

St Cyr Us : accord pour rencontre D5 poule D du 18 octobre à **18h30**.

Mas Rillier Fc : rencontre D5 poule A du 12 octobre **au Forum des sports ST MAURICE de BEYNOST**.

OI. Sud Revermont01 : rencontre D5 poule B du 11 octobre **au stade de La Craz à MONTAGNAT**.

Suite à qualification pour le 5^{ème} tour de la Coupe de France le 12 octobre, les rencontres de D1

Attignat As 1 – Guéreins Genouilleux As 1 et **Feillens Us 2 – Bressans Fc 1**
sont reportées **au 2 novembre**.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 7 Octobre 2025

Coupe René TREMBLAY et Coupe Emile FAIVRE prochain tour le 2 novembre.

Engagements Coupe René MORANDAS (vétérans) au 8 octobre (tour de cadrage 21 novembre) :

Bâgé As 5	Ol. St Denis Les Bourg 5
Bourg Sud 5	Ol. Sud Revermont01 5
Bressans Fc 5	Plaine Revermont Foot 5
Bresse Foot01 5	Plaine Tonique Fc 5
Culoz Grd Colombier Us 5	Plaine Tonique Fc 6
Foot Trois Rivières 5	Replonges Us 5
Le Mas Rillier Fc 5	St Denis Ambutrix Château Fc 5
Manziat Fc 5	Veyle Saône Fc 5
Marboz Esb 6	Veyle Vx Jonc Fc 5
Mille Etangs Sc 5	Viriat Cs 5

Engagements Coupe Peggy PROVOST (féminines) au 8 octobre :

Hautecourt Romanèche As 1
Bresse Foot01 1
Viriat Cs 1
Essor Bresse Saône 1
Bressans Fc 1
St Denis Ambutrix Château Fc 1

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 7 Octobre 2025

Courriers U15 :

Ol. Sud Revermont01 : rencontre D4 poule I du 12 octobre au stade L. EVIEUX à CEYZERIAT.

Thoissey Esvs : rencontre D4 poule L du 12 octobre au stade des Petits Oiseaux à THOISSEY.

Bourg Accft : rencontre D3 poule H du 12 octobre au stade P. GRANGER à BOURG en BRESSE.

Courriers U17 :

Mas Rillier Fc : rencontre D2 poule A du 11 octobre au stade municipal de TRAMOYES 17h00.

Bourg Accft : rencontre D3 poule F du 11 octobre au stade des Vennes à BOURG en BRESSE.

Montréal As : demande de modification horaire rencontre D2 poule B du 11 octobre.

Bressans Fc : accord pour rencontre D2 poule B du 11 octobre à 17h00.

Courriers U20 :

Chatillon La Palud Csj : demande de modification horaire rencontre du 11 octobre poule B.

Serrières Villebois Fc : accord pour rencontre du 11 octobre poule B à 15h30.

Fareins Saône Vallée : demande de modification horaire rencontre poule C du 18 octobre.

St Denis Vaux Ent du Bugey : accord pour rencontre poule C du 18 octobre à 16h00.

Mille Etangs Sc : demande de modification horaire poule C du 11 octobre.

----- en attente réponse confirmation de Jassans Frans Foot.

Suite au 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella, le week-end du 18/19 octobre, des rencontres suivantes sont reportées au 25 octobre.

U17 poule A : **Belley Cs 1 – Vaux St Denis Ent. Bugey 1**

U17 poule B : **Essor Bresse Saône 1 – Oyonnax Pvfc 1**

U20 poule B : **Belley Cs 1 – Côt. Meximieux Villieu 1**

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel :

La Commission Foot Réduit se réunit le lundi et le mardi.

Pour toutes demandes (changement d'horaire de lieu etc...) vous devez anticiper et envoyer un mail avant le mardi précédent les prochaines rencontres à district@fff.fr

Les mails qui arrivent après le mardi soir seront traités la semaine suivante.

Dates à retenir :

Samedi 11 octobre 2025 :

Rencontre Ain /Savoie en U9 et U7 (secteur Bas Bugey)

1^{er} Rassemblement féminin U9 et U11

Samedi 18 octobre 2025 :

1^{er} tour U13 festival foot Pitch

Vous trouverez le tirage du 1^{er} tour dans pratiques >> Foot Réduit >> U13 et ci-dessous.

U13

Rappel :

Pour les U13 lors des rencontres vous devez obligatoirement utiliser la FMI. En dernier recours, s'il y a problème vous faites une feuille papier et vous devez nous la faire parvenir pour le lundi.

Remplissez correctement la feuille (numéros de licence et la lettre de la poule).

Changement de lieu :

Journée du 11 octobre 2025 :

Poule K : US Culoz GC 2/ US Tenay 1 à 73310 Serrières en Chautagne 155 route de la Léchère

Poule Q : ACCFT1/FC Priay 2 à la Chagne (stade Pierre Granger)

PRF 2/OSR 3 à St Etienne du Bois (stade du Biolay)

Changement d'horaire :

Journée du 11 octobre 2025 :

Poule A : FBBP01 1/Centre Dombes Football 1 à 12h30

Poule E : FBBP01 3/FC Bord de Veyle à 12h30

Poule K: FC Vaux en Bugey 1 / OL Rives de l'Ain 1 à Vaux en Bugey 15h30

Rencontre reprogrammée :

Le jeudi 9 octobre 2025 :

Poule L : US Plaine de l'Ain 3/CS Lagnieu 5 fém. à 18h45 à Loyettes

Le samedi 25 octobre 2025 :

Poule O : FC Bresse Nord 1/ Bresse Foot 01 2 à 13h30 à St Julien/Reyssouze

Le mercredi 5 novembre 2025 :

Poule G : ST Denis Ambutrix 1/ST Maurice de Gourdans 2 à 18h15 à ST Denis en Bugey

Forfait :

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule F : Valserhône Foot 4 9€

Poule G : FC Montluel 1 9€

Feuille de match manquante :

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule K : Ambérieu FC 2 9€

Poule M : SC Portes de l'Ain 3 9€

FESTIVAL U13 Pitch 1^{er} tour :

Samedi 18 octobre 2025 :

Début des rencontres à 13 h 30.

Deux qualifiés sur chaque Plateau. En cas d'absence d'une ou deux équipes, on conserve deux qualifiés sur le plateau.

Envoyer la feuille de plateau dès le samedi soir par mail au District.

Tout joueur présent sur le plateau doit être licencié.

Si mauvais temps, terrain de repli chez le club qui possède un terrain un synthétique (en rouge).

Plateau 1 : à Laiz **Veyle Saône**, ACCFT Bourg, Essor Bresse Saône, Thoissey

Plateau 2 : à St André /Vieux jonc Veyle Vieux Jonc, **Bressans FC** Côtière Luénaz, Montluel

Plateau 3 : à Villars les Dombes Centre Dombes, **Veyziat**, Plaine Tonique, St Cyr

Plateau 4 : à Serrières de Briord Serrières Villebois, Côtière MV, OL Rives de l'Ain, **Valserhône**

Plateau 5 : à Châtillon la Palud Châtillon la Palud, **Bresse Tonic Foot**, Portes de l'Ain, St Martin MCV

Plateau 6 : à Bressolles Bressolles, Dortan, **Jassans**, Frans, Bresse Foot

Plateau 7 : à Châtillon / Chalaronne **Dombes Bresse**, Bourg Sud, St Maurice de Gourdans, Le Mas Rillier

Plateau 8 : à Certines OL Sud Revermont, **Plastics Vallée**, St Denis Ambutrix, Trois Rivières

Plateau 9 : à Montréal : **Montréal**, OL Buyatin, CO Plateau, Attignat

Plateau 10 : à Loyettes Plaine de l'Ain, Tenay, St Etienne / Chalaronne, **Marboz**

Plateau 11 : à Hautecourt **Hautecourt**, Replonges, Izernore Nurieux, Bresse Nord

Plateau 12 : à Péronnas (Municipal) **Bourg en Bresse Péronnas 01**, Ambérieu FC, Guéreins, Arbent

Plateau 13 : à Viriat **Viriat**, Bord de Veyle, Colomieu, Vaux en Bugey

Plateau 14 : à Lagnieu **Lagnieu**, Artemare Valromey, Misérieux Trévoux, Fareins Saône Vallée

Plateau 15 : à Treffort Plaine Revermont Foot, **Ain Sud**, Nantua, Priay

Plateau 16 : à St Martin du Mont **St Martin du Mont**, Mille Etangs, Belley CS, St Denis les Bourg

U11

2^{ème} phase : Pour tout changement de niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde phase, merci d'envoyer un mail à district@ain.ffp.fr avant le 13 octobre dernier délai.

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau et rentrer les scores. Remplissez correctement la feuille (numéros de licence, scores, lettre de la poule).

Dans pratiques >> Foot Réduit >> U11, vous trouverez la démarche à suivre. Le mieux c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Modification dans poule M :

Journée du 11 octobre :

Le FC Mas Rillier 3 ira à Tramoyes rencontrer SC Portes de l'Ain 2 (match sec)

Changement d'horaire :

Journée du 11 octobre :

Poule C : à Jassans à 11h00 (Jassans Frans 1/FC Manziat 1/US Feillens 1)

Poule D : à St Marin de Fresne à 11h00 (ST Martin MCV 1/US Arbent 1)

Poule I : à St Martin du Fresne à 9h30 (St Martin MCV 2/AS Montréal 2/US Veyziat 2)

Poule K : à Jassans (Jassans Frans 2/ST Laurent 1/US Feillens 2) à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 11 octobre 2025 :

Poule L : FC Mas Rillier 1/ST Maurice de Gourdans 1/Ain Sud 4 à ST Maurice de Beynost 9h30

Poule M : FC Mas Rillier 2/FC Montluel 1 à ST Maurice de Beynost 11h00

Merci au club de Ain Sud qui vient en aide au FC Mas Rillier.

Poule O : PRF 2/ESR 4 fém/Centre Dombes 3 à Val Revermont (Treffort)

Feuille de plateau manquante :

Journée du 13 septembre 2025 :

Poule J : US Culoz GC 1

FC Artemare Valromey 1

JS Bettant 1

Poule O : Ent Revermontoise 1 fém.

Poule P : FC Plaine Tonique 3

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule H : Bourg Sud 3

Poule J : FC Artemare Valromey 1

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule D : Valserhône Foot 2

Poule G : FC Bord de Veyle 1

Merci de nous les faire passer rapidement.

U9

2^{ème} phase : Pour tout changement de niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde phase, merci d'envoyer un mail à district@ain.fff.fr avant le 13 Octobre 2025 dernier délai.

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau.

Remplissez correctement la feuille (Nom Prénoms des joueurs, lettre de la poule).

Dans pratiques >> Foot Réduit >> U9, vous trouverez la démarche à suivre.

Le mieux c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Plateaux interdistricts Ain/Savoie

Samedi 11 octobre 2025 :

A Serrières en Chautagne (stade Municipal) à 10h00 : US Culoz GC 1 et 2/CO Plateau 1/ FC Artemare Valromey 1 + 5 équipes de Savoie. RDV à 9h30 sur place.

A Yenne (stade Charles Burdinat) à 10h00 : CS Belley 1 et 2/Bas Bugey Rhône 1/US Peyrieu 1 + 5 équipes de Savoie. RDV à 9h30 sur place.

Changement de lieu :

Journée du 11 octobre 2025 :

Poule Y : plateau à la Chagne stade Pierre Granger.

Feuille de plateau manquante :

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule A : AS Dortan Lavancia

Poule G : St Cyr

Poule H : CS Viriat

Poule V : ST Laurent

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule G : AS Bâgé

Poule L : Valserhône Foot

Poule L : FBBP 01

Poule ZA : Centre Dombes FC

Merci de nous les faire passer rapidement.

U7

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau.

Remplissez correctement la feuille (Nom Prénoms des joueurs, lettre de la poule).

Dans pratiques >> Foot Réduit >> U7, vous trouverez la démarche à suivre.

Le mieux c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Plateaux interdistricts Ain/Savoie

Samedi 11 octobre 2025 :

A Entrelacs (stade Philippe Basso) à 13h30 : US Culoz GC 1 et 2/CO Plateau 1/ FC Artemare Valromey 1 + 6 équipes de Savoie. RDV à 13h00 sur place.

A Novalaise (Stade Municipal) à 14h30 : CS Belley 1 et 2/Bas Bugey Rhône 1/US Peyrieu 1 + 3 équipes de Savoie. RDV à 14h00 sur place.

Calendrier des plateaux U7 : URGENT !!!!

Il nous manque les calendriers des secteurs suivants :

Bugey : poule C

Dombes Côtière : poule D

Val de Saône : poule H et J

Merci de nous les faire parvenir rapidement pour que l'on puisse les mettre sur le FAL

Feuille de plateau manquante :

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule L secteur Bresse : FC Veyle VJ

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule A secteur Bas Bugey : US Peyrieu

Poule G secteur Val de Saône : US Feillens

Poule O secteur Haut Bugey : Valserhône Foot

Merci de nous les faire passer rapidement.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Installation du stade des Terres de l'Ain de Poncin NNI 013030101 -rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la Ligue.
- Stade du Colombier de Virieu Le Grand NNI 014520101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la Ligue.
- Stade des Vennes 1 de Bourg en Bresse NNI 010530401 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade de Grolée/ Saint Benoit NNI 013380101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la Ligue.
- Eclairage du stade des Terres de l'Ain de Poncin NNI 013030101 -rapport à rédiger par la CDTIS.

Demande de réintégration de classement d'une installation

- Terrain municipal de Saint Nizier le Désert NNI 013810101 -classement au niveau foot à 8 jusqu'au 16 octobre 2035.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101
- Parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103

Programmation du mois d'octobre 2025

- Eclairage du stade Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101
- Eclairage du stade des Petits Oiseaux de Thoissey NNI 014200101
- Gymnase Saint Martin de Miribel NNI 012499901

Pour la CDTIS : JF JANNET